



## SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017 TABLE DES MATIÈRES

<b>1. OUVERTURE.....</b>	<b>1599</b>
1.1 MOMENT DE RÉFLEXION .....	1599
1.2 MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.....	1599
1.3 PRÉSENCE DES MEMBRES DU CONSEIL .....	1599
<b>2 ORDRE DU JOUR .....</b>	<b>1599</b>
2.1 2017 02 012 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2017 .....	1599
<b>3. PROCÈS-VERBAUX (LA LECTURE SERA FAITE À LA DEMANDE D'UN MEMBRE DU CONSEIL SEULEMENT) .....</b>	<b>1601</b>
3.1 2017 02 013 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2017 .....	1601
<b>4. SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DU POINT 3 .....</b>	<b>1601</b>
4.1 QUESTION ET SUIVI, S'IL Y A LIEU, RELATIVEMENT AU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SESSION ORDINAIRE .....	1601
<b>5. PRÉSENCE ET PÉRIODE DE QUESTIONS.....</b>	<b>1601</b>
<b>6. RAPPORTS .....</b>	<b>1602</b>
6.1 RAPPORT DU MAIRE SUR SES ACTIVITÉS .....	1602
6.2 RAPPORT DES COMITÉS .....	1602
6.3 RAPPORT DU D.G. ....	1602
<b>7. ADMINISTRATION.....</b>	<b>1602</b>
7.1 2017 02 014 ACHAT D'ORDINATEUR POUR LE BUREAU ET DES PORTABLES.....	1602
7.2 2017 02 015 BOÎTE POUR LA CUEILLETTE DES VÊTEMENTS .....	1603
7.3 2017 02 016 DEMANDE DE SOUMISSION POUR L'ENTRETIEN DE L'HÔTEL DE VILLE.....	1603
7.4 2017 02 017 DEMANDE D'UNE CONTRIBUTION DE JEVI.....	1603
7.5 INVITATION AU VINS ET FROMAGES DE LA VALLÉE DE LA COATICOOK .....	1604
7.6 2017 02 018 ENTENTE — CROIX ROUGE 2017-2018.....	1604
<b>8. URBANISME.....</b>	<b>1604</b>
8.1 2017 02 019 RENOUVELLEMENT DE TROIS MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU).....	1604
8.2 2017 02 020 RECOMMANDATION POUR DÉROGATION MINEURE 2017-01.....	1604
8.3 2017 02 021 RECOMMANDATION POUR DÉROGATION MINEURE 2017-02.....	1605
8.4 2017 02 022 CPTAQ — DEMANDE D'AUTORISATION HYDRO QUÉBEC .....	1605
<b>9. VOIRIE MUNICIPALE .....</b>	<b>1606</b>
9.1 2017 02 023 APPEL D'OFFRES POUR L'ABAT-POUSSIÈRE .....	1606
9.2 2017 02 024 CONTRAT POUR BALAYAGE DES RUES .....	1607
<b>10. HYGIÈNE DU MILIEU .....</b>	<b>1607</b>
<b>11. SÉCURITÉ .....</b>	<b>1607</b>
<b>12. LOISIRS ET CULTURE .....</b>	<b>1607</b>
12.1 2017 02 025 SOIRÉE RECONNAISSANCE — BÉNÉVOLES.....	1607
<b>13. CORRESPONDANCE .....</b>	<b>1608</b>
13.1 2017 02 026 ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE .....	1608
<b>14. TRÉSORERIE.....</b>	<b>1608</b>
14.1 2017 027 ADOPTION DU RAPPORT DE LA TRÉSORERIE.....	1608



14.2	DÉPÔT DE RAPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2016 ET AU 31 JANVIER 2017.....	1609
14.3	2017 02 028 PAIEMENT DES FACTURES 16788, 16792 DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES R. THÉBERGE INC. ....	1609
14.4	2017 02 029 PAIEMENT DE LA FACTURE DE STANLEY-DANY TAYLOR, GROS REBUT DE 2015-2016 ET DU MOIS DE JANVIER 2017 AU MONTANT DE 5 573.42 \$.....	1610
<b>15.</b>	<b>VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS .....</b>	<b>1610</b>
<b>16</b>	<b>2017 02 030 LEVÉE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE.....</b>	<b>1610</b>

Remise des bourses reconnaissances aux élèves ayant terminé leur secondaire 5, sont venus pour l'évènement Mme Nadine Groulx de la Caisse populaire des Verts-Sommets ainsi que M. André Couture, commissaire à la Commission scolaire des Hauts Cantons. Un montant de 100 \$ de la part de la municipalité, plus un montant 50 \$ de la part de la Caisse populaire fut remis aux finissants, ainsi qu'un certificat et une médaille de l'Assemblée nationale remis par M. Guy Hardy, qui était absent lors de la distribution de ceux-ci.

## PROVINCE DE QUÉBEC

### **Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 6 février 2017, à 19 h 20, présidé par Monsieur le Maire Bernard Marion, et à laquelle assistaient les conseillers.

Monsieur Jacques Ménard  
Madame Nicole Pinsonneault

Monsieur Yvon Desrosiers  
Monsieur Gary Caldwell

Sont absents : Madame Émilie Groleau et Monsieur Ronald Bergeron

Et le directeur général, monsieur Réjean Fauteux

Il est ordonné par résolution comme suit

#### **1. Ouverture**

##### **1.1 Moment de réflexion**

##### **1.2 Mot de bienvenue du maire**

##### **1.3 Présence des membres du conseil**

#### **2 Ordre du jour**

##### **2.1 2017 02 012 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 février 2017**

###### **1. Ouverture**

###### **1.1 Moment de réflexion**



- 1.2 Mot de bienvenue du maire
- 1.3 Présence des conseillers du conseil
  
2. **Ordre du jour**
  - 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 février 2017
  
3. **Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)**
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2017
  
4. **Suivi des affaires découlant du point 3**
  - 4.1 Question et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière session régulière
  
5. **Présence et période de questions**
  - 5.1 Présences et période de questions
  
6. **Rapports**
  - 6.1 Rapport du maire sur ses activités
  - 6.2 Rapport des comités
  - 6.3 Rapport du D.G
  
7. **Administration**
  - 7.1 Achat d'ordinateur pour le bureau et des portables
  - 7.2 Boîte pour la collecte de vêtements
  - 7.3 Demande de soumission pour l'entretien de l'hôtel de ville
  - 7.4 Fondation JEVl
  - 7.5 Invitation au vins et fromages de la Vallée de la Coaticook
  - 7.6 Entente — Croix rouge 2017-2018
  
8. **Urbanisme**
  - 8.1 Renouvellement de 3 membres au comité consultatif d'urbanisme (CCU)
  - 8.2 Recommandation pour dérogation mineure 2017-01
  - 8.3 Recommandation pour dérogation mineure 2017-02
  - 8.4 CPTAQ – Demande d'autorisation Hydro-Québec
  
9. **Voirie municipale**
  - 9.1 Appel d'offres pour l'abat-poussière
  - 9.2 Contrat pour balayage des rues
  
10. **Hygiène du milieu**

Rien à signaler
  
11. **Sécurité**

Rien à signaler
  
12. **Loisirs et culture**
  - 12.1 Soirée reconnaissance — bénévoles
  
13. **Correspondance**
  - 13.1 Adoption de la correspondance
  
14. **Trésorerie**
  - 14.1 Adoption du rapport de la trésorerie au 9 février 2017
  - 14.2 Dépôt du rapport des revenus et dépenses au 31 décembre 2016
  - 14.3 Dépôt du rapport des revenus et dépenses au 31 janvier 2017
  - 14.3 Paiement des factures 16788 et 16792 des Installations Électriques R. Théberge Inc. à payer



- 14.4 Paiement de la facture de Stanley-Dany Taylor, gros rebut de 2015-2016 et du mois de janvier 2017 au montant de 5573.42 \$

**15. Varia et période de questions**

**16 Levée de la séance régulière**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** l'ordre du jour soit de la séance ordinaire du 6 février soit adopté tel que lu et rédigé en laissant le point varia ouvert.

VOTE            POUR : 4            CONTRE : 0            ADOPTÉ

**3. Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)**

**3.1 2017 02 013 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2017**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers  
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2017 soit adopté tel que rédigé.

VOTE            POUR : 4            CONTRE : 0            ADOPTÉ

**4. Suivi des affaires découlant du point 3**

**4.1 Question et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière session ordinaire**

Le directeur général dépose son rapport sur le suivi du procès-verbal de la dernière session ordinaire.

**5. Présence et période de questions**

M. Yvan Scalabrini s'est informé pour les matricules, M. Roger Désorcy s'est informé pour la taxe de gravier et la taxe d'eau, M. Sébastien Samson, Mme Nadine Groulx de la Caisse Populaire, M. André Couture de la Commission scolaire des Hauts-Cantons étaient présents.



## 6. Rapports

### 6.1 Rapport du maire sur ses activités

Monsieur le maire Bernard Marion a participé à 7 rencontres et/ou réunions à la MRC et la municipalité.

### 6.2 Rapport des comités

Madame la conseillère Émilie Groleau était absente

Monsieur le conseiller Jacques Ménard a participé à 5 rencontres et/ou réunions.

Madame la conseillère Nicole Pinsonneault a participé à 9 rencontres et/ou réunions.

Monsieur le conseiller Yvon Desrosiers a participé à 3 rencontre et/ou réunion.

Monsieur le conseiller Ronald Bergeron était absent

Monsieur le conseiller Gary Caldwell a participé à 3 rencontre et/ou réunion.

### 6.3 Rapport du D.G.

Le rapport et suivi du directeur général est déposé.

## 7. Administration

### 7.1 2017 02 014 Achat d'ordinateur pour le bureau et des portables

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a demandé des soumissions à 2 fournisseurs d'équipements électroniques à PC Expert et à Brunelle Électronique ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault

APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** le conseil autorise l'achat du parc informatique auprès du fournisseur d'équipement informatique PC Expert au montant de 13 515.88 \$ avant les taxes ;

**QUE** tous les autres frais imprévus se rattachant à l'installation des logiciels et à la programmation du parc informatique sont autorisés ;

**QUE** les ordinateurs portatifs utilisés par les conseillers demeurent la propriété de la Municipalité ;

**QUE** les ordinateurs portatifs des conseillers sont déclarés à l'assureur de la municipalité ;

**QUE** les conseillers ne puissent installer de logiciel sur l'ordinateur portatif, ni en modifier la configuration, à moins que cela ne soit nécessaire pour leur fonction de conseiller ;

**QUE** les conseillers doivent remettre l'ordinateur portatif à la fin de leurs mandats ;

**QUE** le maire et le directeur général sont autorisés à signer une entente entre la municipalité et les membres du conseil ;

**QUE** la direction générale est autorisée à procéder à l'achat des ordinateurs auprès de PC Expert, l'installation des logiciels et la programmation auprès du technicien de la MRC et le logiciel de PG solutions sur le serveur et sur les deux postes de travail.

VOTE            POUR : 4                    CONTRE : 0                    ADOPTÉ

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 23 02010 722.



## 7.2 2017 02 015 Boîte pour la cueillette des vêtements

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard  
ET RÉSOLU à la majorité des conseillers présents

D'autoriser l'installation d'une boîte de récupération de vêtements ;

L'installation de la boîte serait au garage municipal au 1829, chemin Tremblay ;

Il n'y a aucuns frais pour les municipalités ;

D'autoriser la direction générale à faire parvenir la présente résolution au Centre d'action bénévole de Coaticook à l'attention de madame Marjorie Tyroler.

VOTE            POUR : 3            CONTRE : 1            ADOPTÉ

## 7.3 2017 02 016 Demande de soumission pour l'entretien de l'hôtel de ville.

**ATTENDU** que des travaux d'entretien sont nécessaires à l'Hôtel de Ville ;

**ATTENDU** que la municipalité désire améliorer ses infrastructures afin de réduire les frais de chauffage ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;  
ET RÉSOLU à la majorité des conseillers présents :

D'autoriser la direction générale à faire la demande de soumission par invitation auprès de deux soumissionnaires afin de réaliser les travaux suivants :

- Isolation de l'entre toits
- Réparer un mur de brique
- Mettre à niveau le toit et la gouttière de la galerie à l'entrée
- Changer la porte de l'entrée et la porte de sortie en arrière
- Isolation de trois murs extérieurs au sous-sol de l'hôtel de ville

**De** demander un prix avant les taxes pour chacun des items séparément incluant les matériaux et la main d'œuvre ;

VOTE            POUR : 3            CONTRE : 1            ADOPTÉ

## 7.4 2017 02 017 Demande d'une contribution de JEVI

**CONSIDÉRANT** l'importance de cet organisme dans notre région ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

**QU'**un montant de 100 \$ soit remis à titre de contribution volontaire à JEVI centre de prévention du suicide — Estrie.

D'autoriser le directeur général à faire paiement à JEVI.

VOTE            POUR : 4            CONTRE : 0            ADOPTÉ



Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 19000 447.

## **7.5 Invitation au vins et fromages de la Vallée de la Coaticook**

Le conseil ne donne pas suite à l'invitation.

## **7.6 2017 02 018 Entente — Croix rouge 2017-2018**

IL EST PROPOSÉ monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le renouvellement de l'entente de Services aux sinistrés avec la Croix-Rouge canadienne (Québec) pour une période d'un an 2017 - 2018, au coût de 160 \$.

D'autoriser le maire, monsieur Bernard Marion et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Réjean Fauteux soient autorisés à signer ladite entente.

VOTE            POUR : 4            CONTRE : 0            ADOPTÉ

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 19000 447.

## **8. Urbanisme**

### **8.1 2017 02 019 Renouvellement de trois membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** madame Lorraine Lanciaux, monsieur Dominic Scalabrini et monsieur Paul Viens soient nommés à titre de membres du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) pour un autre mandat de 2 ans se terminant en 2019.

VOTE            POUR : 4            CONTRE : 0            ADOPTÉ

### **8.2 2017 02 020 Recommandation pour dérogation mineure 2017-01**

**CONSIDÉRANT** que tous les documents exigés par la municipalité ont été fournis dans les temps par le demandeur ;

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de lotissement dans le but de construire une résidence sur les lots 5 486 659 et 5 487 295 dans une grande partie superficie vacante selon l'article 59 de la LPTAA.

**CONSIDÉRANT** que le puits desservant la résidence est situé à l'extérieur de l'emplacement. Selon la loi sur la Protection du territoire agricole, la superficie autorisée en zone verte doit être réduite de la superficie correspondant à la distance pour se rendre au puits, par une largeur d'un mètre. Le lot projeté a une superficie de 4 884.8 mètres carrés ;



**CONSIDÉRANT** que la superficie n'est pas conforme au règlement de lotissement, qui exige 5 000 mètres carrés ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Gary Caldwell ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

**QUE** le conseil est favorable à la recommandation du CCU d'accorder la dérogation mineure 2017-01 et d'autoriser le lotissement demandé afin de régulariser la situation ;

**QUE** le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à faire parvenir ladite résolution au propriétaire et d'en informer l'inspecteur en bâtiment et environnement.

VOTE            POUR : 4            CONTRE : 0            ADOPTÉ

### **8.3    2017 02 021    Recommandation pour dérogation mineure 2017-02**

**CONSIDÉRANT** que tous les documents exigés par la municipalité ont été fournis dans les temps par le demandeur ;

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de lotissement dans le but de construire une résidence est projetée ;

**CONSIDÉRANT** que la superficie du terrain est de 199 465 mc (19.95 h). Selon l'article 30.2 du règlement de zonage 354-14, le terrain sur lequel la construction est projetée possède une superficie d'au moins 20 hectares et un frontage d'au moins 100 mètres (des unités foncières peuvent être remembrées afin d'atteindre ces normes minimales) ;

**CONSIDÉRANT** que la superficie n'est pas conforme au règlement de lotissement, qui exige 20 hectares et un frontage d'au moins 100 mètres ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

**QU'**afin de permettre la construction d'une maison, le conseil est favorable à la recommandation du CCU d'accorder la dérogation mineure 2017-02 et d'autoriser le lotissement demandé afin de régulariser la situation ;

**QUE** le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à faire parvenir ladite résolution au propriétaire et d'en informer l'inspecteur en bâtiment et environnement.

VOTE            POUR : 4            CONTRE : 0            ADOPTÉ

### **8.4    2017 02 022    CPTAQ — Demande d'autorisation Hydro Québec**

**CONSIDÉRANT** que la demande a pour but de remplacer 11 km de câbles aériens sur la ligne CTK-232 sur les lots tel que décrit dans le tableau ci-joint ;

**CONSIDÉRANT** que la demande ne contrevient à aucun règlement municipal, notamment au règlement de zonage ;





**CONSIDÉRANT** que la constitution de propriétés foncières est suffisante pour y pratiquer l'agriculture et qu'elles ne changeront pas sa vocation, et que l'homogénéité du territoire et des activités agricoles y seront respectées.

**CONSIDÉRANT** que les conséquences d'une autorisation de la CPTAQ sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles n'auront aucun effet.

IL EST PROPOSÉ monsieur le conseiller Jacques Ménard ;  
 APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;  
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

**QUE** le conseil appuie la demande d'autorisation d'Hydro-Québec à une fin autre que l'agriculture sur les lots décrit au tableau ci-joint, ayant au total une superficie de 2,2664 hectares ;

**QUE** la présente demande est conforme au règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire.

No. du lot	no. Du lot (renové)	Numéro de po	Rang	Cadastré	Municipalité	MRC	Superficie visée (m <sup>2</sup> )	Utilisation actuelle	Présence de constructions et leurs utilisations	Nom du propriétaire et coordonnées	Occupation
	3 311 470		Rang 4		Coaticook	Coaticook	1951	agriculture		Jean Lanciaux, 583 route 251, st-herménagilde, JOB 2W0, 819-849-0310	
	3 311 469		Rang 4		Coaticook	Coaticook	1346	agriculture		Lucienne Pelletier Perron, 540 cutting, coaticook J1A 2S2, 819-849-4717	
	3 311 450		Rang 4		Coaticook	Coaticook	1455	agriculture		Maurice Perron, 540 cutting, coaticook, J1A 2S2, 819-849-4717	
4A-P			VII	canton de Clifton	Saint-Edwidge de Clifton	Coaticook	3504	agriculture	Habitation (résidentiel) Grange (entreposage)	André Audet, 656 Riendeau, coaticook J1A 2S4, 819-849-6785	Agriculteur
4B-P			VII	canton de Clifton	Saint-Edwidge de Clifton	Coaticook	1056	agriculture		Ferme Mikellange, 1050 chemin favreau, sainte-Edwidge-de-clifton JOB 2R0, 819-849-3395 alexandre.boutin@xittel.ca	
7 B-P			VIII	canton de Clifton	Saint-Edwidge de Clifton	Coaticook	1848	agriculture	Grange (entreposage) sillo	172952 canada inc, 423 comtois, otterburn park J3H 3Z7, 450-446-9212	Entreprise
26A	5 486 556		XI	canton de Hereford	Saint Herménagilde	Coaticook	4992	agriculture		Norbert Théroux, 236 chemin cordon, sainte-Edwidge-de-clifton JOB 2R0, 819-849-8415	
1A-P	5 486 867		VII	canton de Clifton	Saint-Edwidge de Clifton	Coaticook	3000	agriculture		Jean-claude Dumoulin, 1010 Chemin Favreau, Sainte-Edwidge, JOB 2R0, 819-849-3879	Agriculteur
1B-P			VII	canton de Clifton	Saint-Edwidge de Clifton	Coaticook	1072	agriculture	Habitation (résidentiel) Grange (entreposage)		Agriculteur
2A-P			VII	canton de Clifton	Saint-Edwidge de Clifton	Coaticook	2440	agriculture			Agriculteur

VOTE

POUR : 4

CONTRE : 0

ADOPTÉ

## 9. Voirie municipale

### 9.1 2017 02 023 Appel d'offres pour l'abat-poussière

**CONSIDÉRANT** que la municipalité doit procéder à l'épandage d'abat-poussière sur les chemins de gravier de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT** que le contrat s'élève à plus de 25 000 \$ taxes incluses ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers



APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres, par invitation, pour l'achat et l'épandage de  
+/- 110 000 litres de calcium liquide à 35 %.

L'ouverture des soumissions sera le 16 mars 2017 à 11 h.

VOTE            POUR : 4            CONTRE : 0            ADOPTÉ

## 9.2    2017 02 024    Contrat pour balayage des rues

**CONSIDÉRANT** que l'Entreprise Éric Groleau inc. dépose une offre de services pour le  
balayage des rues ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité peut négocier des contrats de gré à gré pour des  
contrats de moins de 25 000 \$ ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accorder le contrat pour le balayage des rues aux Entreprises Éric Groleau pour un  
montant de 4 890 \$ plus les taxes applicables

VOTE            POUR : 4            CONTRE : 0            ADOPTÉ

## 10.    Hygiène du milieu

Rien à signaler

## 11.    Sécurité

Rien à signaler

## 12.    Loisirs et culture

### 12.1    2017 02 025    Soirée reconnaissance — Bénévoles

**CONSIDÉRANT** que la municipalité veut souligner et reconnaître un bénévole  
dans la municipalité ;

**CONSIDÉRANT** que la Soirée régionale de reconnaissance du bénévole aura  
lieu le vendredi 28 avril 2017 à 17 h 30 ;



IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers  
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** le conseil municipal reconnaît monsieur Michel Marion pour son implication au conseil de la Paroisse Notre-Dame-de-l'Unité et son intérêt dans plusieurs organismes pour les jeunes dans la municipalité.

**QUE** le souper soit payé à monsieur Michel Marion ainsi qu'à sa conjointe, et à monsieur le maire Bernard Marion ainsi que trois conseillers au montant de 20 \$ par personne. Pour un montant totalisant 100 \$.

**QU'**un montant de +/- 100 \$ lui soit remis lors de la soirée reconnaissance pour son implication et son dévouement au conseil de la Paroisse Notre-Dame-de-l'Unité.

VOTE                    POUR 4                    CONTRE : 0                    ADOPTÉ

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 11000 310 100 \$ et 02 19000 447, 100 \$.

### **13. Correspondance**

#### **13.1 2017 02 026 Adoption de la correspondance**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**Que** la correspondance pour le mois de janvier 2017 est déposée et adoptée par les membres du conseil.

VOTE                    POUR 4                    CONTRE : 0                    ADOPTÉ

### **14. Trésorerie**

#### **14.1 2017 027 Adoption du rapport de la trésorerie**

**CONSIDÉRANT** que le directeur général dépose la liste des salaires pour le mois de janvier 2017 ;

**CONSIDÉRANT** que le directeur général dépose des comptes payés durant le mois de décembre 2016 et au 9 janvier 2017 ;

**CONSIDÉRANT** que le directeur général dépose la liste des comptes à payer au 6 février 2017 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**De** ratifier le paiement des salaires des employés et des membres du conseil pour le



mois de décembre du chèque/dépôt 500641 au chèque 500664 pour un montant de 13 204.35 \$ ;

**De ratifier le paiement des comptes fait durant le mois de janvier 2017 soit :**

**Les chèques, les prélèvements et les dépôts directs payés après la séance du 9 janvier 2017.**

- Chèques 3915 au 3930 pour un montant de 22 498.06 \$ au 31 décembre 2016
- Chèque 3931 au 3943 pour un montant de 3 149.81 \$ au 9 janvier 2017
- Chèque 3944 au 3962 pour un montant de 24 152.85 \$ au 31 janvier 2017
- Prélèvement 13749 au 13759 pour un montant de 2 791.76 \$ au 31 décembre 2016
- Prélèvement 13760 au 13763 pour un montant de 7 504.24 \$ au 31 décembre 2016
- Prélèvement 13764 au 13764 pour un montant de 234.03 \$ au 31 janvier 2017
- Dépôt direct 186 et 187 pour un montant de 320.91 \$ au 31 décembre 2016
- Dépôt direct 188 au 201 pour un montant de 64 673.40 \$ au 31 janvier 2017

**D'autoriser le paiement des comptes à payer au montant de 63 610.32 \$ au 6 février 2017 :**

- du chèque 3988 au 4005 pour un montant de 17 137.86 \$
- du prélèvement 13765 au 13769 pour un montant de 618.26 \$
- du dépôt direct 202 au 213 pour un montant de 45 854 20 \$

VOTE            POUR : 4            CONTRE : 0            ADOPTÉ

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au budget, pour faire le paiement des comptes et déboursés au montant de 28 790.17 \$ au 31 janvier 2017 et de 63 610.32 \$ au 6 février 2017.

#### **14.2    Dépôt de rapport des revenus et dépenses au 31 décembre 2016 et au 31 janvier 2017**

Le directeur général dépose l'état des revenus et dépense pour le mois de décembre 2016 et de janvier 2017

#### **14.3    2017 02 028            Paiement des factures 16788, 16792 des Installations Électriques R. Théberge Inc.**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité avait accordé le contrat pour l'achat d'un débit mètre à l'usine de traitement des eaux usées à Les Installations R. Théberge inc. pour un montant de 4 694.17 \$ taxes incluses ;

**CONSIDÉRANT** que les travaux exigent une mise à niveau de canal palmer bolus et nécessite un déboursé supplémentaire de 9 106.44 \$ taxes incluses à Les Installations R. Théberge inc ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :



D'autoriser le paiement des deux factures à Les In Installations R. Théberge inc. pour un montant de 13 800.61 \$ taxes incluses.

VOTE            POUR : 4            CONTRE : 0            ADOPTÉ

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 23 05020 722.

**14.4 2017 02 029            Paiement de la facture de Stanley-Dany Taylor, gros rebut de 2015-2016 et du mois de janvier 2017 au montant de 5 573.42 \$**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité avait accordé le contrat pour le service de cueillettes de gros rebut une fois par année ;

**CONSIDÉRANT** que le service de cueillettes de gros rebut pour l'année 2015 et 2016 n'ont pas été facturé au moment de l'exécution des travaux ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers  
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le paiement de la facture 5178 pour les services de cueillettes de gros rebut 2015 – 2016 au montant de 3 138.82 et du service de cueillettes de vidanges et du compost de janvier 2017 au montant de 2 434.60 \$ à Stanley-Dany Taylor pour un montant de 5 573.42 \$ taxes incluses ;

VOTE            POUR : 4            CONTRE : 0            ADOPTÉ

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 45300 446 gros rebut 2015 et 2046 et au poste budgétaire # 02 45111 446 contrat janvier 2017.

**15.    Varia et période de questions**

Rien à signaler.

**16    2017 02 030    Levée de la séance régulière**

**CONSIDÉRANT** l'ordre du jour épuisé ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**Que** la séance ordinaire du 6 février 2017 soit levée, il est 20 h 45

VOTE            POUR : 4            CONTRE : 0            ADOPTÉ

<p>M. Bernard Marion, maire Je, Bernard Marion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.</p>	<p>Réjean Fauteux Directeur général et secrétaire-trésorier</p>
--	---